



PROCES VERBAL

Bureau Communautaire du Mardi 12 Mars 2019



Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Alain MANARA,
M. Jean Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents représentés :

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT donne pouvoir à M. Eric PROVOST

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par Franck Hervy, ce qu'accepte le Bureau Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Bureau Communautaire du Mardi 29 janvier 2019 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

I – Délibérations

Délibération n° 1 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Projet d'extension du parc d'activité de Cadréan la Providence – Territoire de la commune de Montoir-de-Bretagne – Cession des parcelles communautaires cadastrées section AT n°s 39, 66, 67 et 146 – Société Elec Atlantic ou toute société pouvant s'y substituer – Approbation

Éric Provost

Les délibérations 1 à 3 sont présentées et votées conjointement. Elles concernent des acquisitions de parcelles pour l'extension du parc d'activité de la Providence, qui constituent les cessions finales des terrains de la rue Henri-Gauthier, à Montoir-de-Bretagne. La CARENE a pris en charge l'acquisition de plusieurs maisons d'habitation et procède à la

vente des terrains avant démolition à la charge de l'acquéreur pour conforter la destination économique de ce secteur grâce à une petite opération de renouvellement industriel qui couvre environ 2 ha mais qui permet d'optimiser des gisements fonciers stratégiques pour le développement des entreprises du territoire.

Il s'agit d'opérations importantes pour consolider ce secteur. Cet effort a un coût, puisque les acquisitions se font à des prix élevés, au regard des possibilités de commercialisation qu'elles recouvrent. Cet effort significatif permet de favoriser la densification et l'optimisation des fonciers économiques de la CARENE sur des zones stratégiques. La CARENE met plusieurs centaines de milliers d'euros sur la table à ces fins.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Projet d'extension du parc d'activité de Cadréan la Providence – Territoire de la commune de Montoir-de-Bretagne – Cession des parcelles communautaires cadastrées section AT n°s 141 et 143 – Société Excent ou toute société pouvant s'y substituer – Approbation

Éric Provost

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 1.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Projet d'extension du parc d'activité de Cadréan la Providence – Territoire de la commune de Montoir-de-Bretagne – Cession des parcelles communautaires cadastrées section AT n°s 142, 144, et 145 – Société Prematech ou toute société pouvant s'y substituer – Approbation

Éric Provost

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 1.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Territoire de la commune de Montoir-de-Bretagne – Constitution d'une réserve foncière – Acquisition de la parcelle BC n° 131 – Approbation

Éric Provost

Les délibérations 4 à 9 sont présentées successivement et votées conjointement.

Cette acquisition est en complément de ce que fait Aéroport du Grand Ouest, qui avait acquis des terrains par voie d'expropriation pour moderniser la piste, sur la base d'une DUP. AGO a acquis de longs terrains et les propriétaires avaient la possibilité de se rapprocher de la CARENE pour des acquisitions complémentaires. La plupart des propriétaires ont souhaité conserver leur bien, à l'exception d'un propriétaire, qui vient d'accepter de céder un petit reliquat de foncier au prix de 0,50 €/m². Ces terrains sont situés dans la zone 2AU du projet de PLUI. Leur maîtrise est intéressante pour d'éventuels développements industrialo-portuaires ou pour des projets environnementaux de compensation, par exemple. Il a donc été décidé de donner une suite favorable à cette proposition d'acquisition.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Opération de logement social Le Hecqueux – Territoire de la commune de Pornichet – Cession d'une parcelle cadastrée section BK n° 138 à Espace domicile – Approbation

Éric Provost

Le terrain objet de la délibération avait été acquis en 2018 par la CARENE, conformément à sa politique de portage foncier pour le logement social. Ce terrain devrait recevoir la réalisation d'une opération de huit logements sociaux construits par Espace domicile, qui va prochainement démarrer les travaux. Cette vente est réalisée au prix de 72 153,20 €, pour une acquisition initiale de 253 000 €. Comme pour les trois premières délibérations, la CARENE assume ses politiques publiques mais cela a un coût financier, qui se traduit en l'occurrence par ce montant.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Secteur Mazy – Îlot Le Paris – Commune de Pornichet – Engagement d'une étude de capacité et d'insertion urbaine – Approbation

Éric Provost

Les délibérations n°s 6 et 7 concernent le secteur de Mazy et l'îlot de Paris. Dans le cadre du développement urbain de Pornichet, la commune avait identifié deux îlots susceptibles de muter dans l'hyper centre commercial, donc dans la zone de la place du Dauphin et de l'avenue de Mazy. La commune y est déjà propriétaire d'une part foncière non négligeable, notamment l'ancien cinéma, qui sera complétée par d'autres fonciers. L'étude dont la délibération n° 6 demande l'engagement vise à établir un plan programme pour réfléchir sur les formes urbaines et architecturales possibles dans ce secteur et pour établir les stratégies opérationnelles et financières d'aménagement.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncier – Territoire de la commune de Pornichet – Projet de renouvellement et de requalification de l'îlot Le Paris – Mazy Gare – Acquisition d'un bien cadastré section AC n° 490, avenue du Général de Gaulle – Approbation

Éric Provost

En complément du lancement de l'étude sur l'îlot Le Paris Mazy, la commune de Pornichet et la CARENE ont décidé d'engager le portage, par la CARENE, des biens ayant fait l'objet d'un début de négociation par la commune. Le propriétaire d'un local d'activité vide de toute occupation et situé dans l'îlot a accepté de vendre son bien. Cette première transaction permet de démarrer le portage foncier de l'opération dans cet îlot stratégique du centre-ville en complément de la maîtrise foncière déjà exercée par la commune.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8 – Commission Urbanisme et aménagement durable – ZAC de Cadréan – Territoire de la commune de Montoir-de-Bretagne – Acquisition d'une parcelle auprès de la SCI du Fret – Approbation

Éric Provost

Dans le cadre de la rétrocession des voiries de la ZAC de Cadréan entre LAD SELA et la CARENE, des régularisations avec des propriétés privées sont formalisées. En l'occurrence, la SCI du Fret est propriétaire d'une petite emprise située dans les espaces verts de la voie. Il convient d'acquérir la parcelle correspondante qu'un géomètre expert a déterminée pour assurer ainsi la bonne séparation entre la propriété publique et le domaine public propriété privée.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 9 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Commune de Saint-Nazaire – Site du Moulin du Pé – Projet de renouvellement urbain – Concertation au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de mise en œuvre

Éric Provost

À la suite de différents travaux diligentés par l'agence d'urbanisme, qui ont permis l'émergence de 20 points fondamentaux constituant le cadre de la réflexion du projet urbain de Saint-Nazaire, il convient de lancer les études préalables à l'urbanisation du site du Moulin du Pé, en plein cœur de la cité nazairienne. Conformément à la réglementation en vigueur, ce projet doit faire l'objet d'une concertation obligatoire. Il est donc proposé une phase de concertation visant à contribuer à l'émergence de la programmation urbaine future. Cette concertation se déroulera selon le processus suivant, a minima : une réunion de lancement qui présentera les 20 points fondamentaux précités, deux ateliers participatifs qui s'appuieront sur les travaux de l'étude de réceptivité confiée à l'ADDRN et dont l'objectif est de préciser le cadre programmatique du projet et enfin, une information sur l'évolution du projet par l'intermédiaire des sites Internet de la Ville et de la CARENE, qui permettra aux citoyens intéressés de suivre l'avancée de la démarche de concertation.

À ce propos, la CARENE avait lancé une petite consultation juridique, puisque ces délibérations nécessitent d'être rédigées avec beaucoup d'attention. Suite aux recommandations de l'avocat, il est proposé de modifier la délibération qui a été transmise. Tous les éléments figurent dans la note de synthèse. Cela ne change rien sur le fond et sur le contenu. Seule la présentation officielle de la délibération qui est soumise au vote des élus, qui est donc de nature publique, est modifiée. Trois modifications sont proposées.

La première est la suppression d'une phrase évoquant une concertation en plusieurs phases, dont la formulation était la suivante : « Cette concertation visera dans un premier temps à accompagner la phase de définition du projet urbain. La conception du projet fera l'objet d'une seconde phase de concertation, dont les objectifs et modalités seront à définir en fonction des conclusions de la première phase. » Cette séquence est supprimée.

Un deuxième paragraphe est par ailleurs ajouté : « Les objectifs poursuivis par cette concertation sont de faire partager aux habitants les 20 points fondamentaux et de contribuer à l'élaboration de l'étude de réceptivité, qui, dans cette phase de définition du projet, permettra de définir les usages et fonctionnalités du site, la trame urbaine et le programme du projet urbain ».

La troisième modification est l'ajout d'une phrase qui vient compléter un paragraphe dans lequel il était écrit : « information de l'évolution du projet par l'intermédiaire des sites internet de la Ville et de la CARENE permettant aux citoyens intéressés de suivre l'avancée de la démarche de concertation », auquel il est proposé d'ajouter : « et de formuler toute observation ou proposition relative au projet urbain ».

C'est une manière de bien sécuriser juridiquement cette délibération.

Ysabelle Guitton-Ayrault

Au sujet de cette délibération, la réunion publique sur le redémarrage des Moulins du Pé aura lieu le 23 avril à 18 heures.

Pascale Hameau

Dans la note, parmi les 20 points de l'ADDRN, la trame verte et bleue n'est évoquée à aucun endroit. Or a priori, ce quartier était inscrit dans la trame verte et bleue. Il serait judicieux de l'évoquer.

Le Président

En tout cas, il est certain que le quartier est dans la trame verte et bleue.

Michelle Burnet

Les points ont été raccourcis dans la note de synthèse, mais en point n°2, il est indiqué : « faire entrer la campagne dans la ville ».

Le Président

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Dans les 20 points, il y avait parfois du jargon très technique et incompréhensible pour la population. J'ai demandé à l'agence et à l'agglomération de rendre le vocabulaire le plus accessible pour la population. Il n'y a pas de remise en cause de ces éléments. D'autres sujets étaient microscopiques et ne pouvaient être présentés tels quels en réunion publique. Mais ce quartier s'inscrit pleinement dans la liaison eau douce – eau salée, dans la trame verte, entre le bois Joalland, la coulée verte, Avalix, le parc paysager, même si l'on ne peut plus perforer ce que l'on appelait la coulée verte Sottin... C'est le maire de Saint-Nazaire qui s'exprime, ou même le candidat, mais cette trame verte et bleue vient aussi accrocher le parvis de la Soucoupe et je rêve pour ma part que l'avenue Géo André soit l'un des bras verts qui viennent chercher le front de mer de part en part. Cela va au-delà de cela. En tout cas, il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour le Moulin du Pé.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10 – Commission Habitat – Politique en faveur de l'habitat privé ancien – Dispositif d'accompagnement des propriétaires retraités – Approbation et autorisation de signer une convention avec l'association Soliha

Jérôme Dholland

Dans le cadre du PLH et des programmes d'intérêt général, le portage de l'amélioration de l'habitat est porté par Écorénove-CARENE. Des partenariats sont constamment recherchés pour trouver des articulations afin d'obtenir le maximum d'aides possible pour les habitants. C'est le cas via Soliha pour aller chercher des aides auprès des caisses de retraite. Dans le cadre d'une convention précédente, Soliha a déjà traité la période 2016-2018, ce qui a permis d'obtenir 545 000 € pendant cette période pour 209 propriétaires. Pour le nouveau PIG, qui portera sur la période 2019-2021, il est proposé de décliner la chose dans une nouvelle convention, pour un montant de 71 643,96 €, soit environ 23 000 € par an. Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver cette convention au service des propriétaires retraités afin d'obtenir des aides de leurs caisses de retraite pour l'amélioration de l'habitat.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11 – Commission Grands services publics & cadre de vie – Mobilité et transports – Sollicitation de subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour l'acquisition de matériel vélo – Approbation

Jean-Jacques Lumeau

Il s'agit de solliciter une subvention de la DSIL pour l'acquisition de dispositifs concernant le stationnement des vélos, considérant que c'est un point essentiel de la dynamisation de la politique au bénéfice des modes doux. Dans le cadre de la compétence « aménagement vélo », la CARENE rencontre quelques difficultés, mais qui sont plutôt relatives à l'intervention sur la voirie. En l'occurrence, puisqu'il s'agit de l'acquisition de dispositifs, cela reste dans le domaine de compétence autorisé de la CARENE dans cette politique. Celle-ci sollicite une subvention de 40 % sur un montant d'investissement évalué à 175 000 €. La description des acquisitions figure dans la délibération.

Des propositions seront présentées ultérieurement pour ce qui concerne les aménagements cyclables, donc en termes de voirie. La CARENE a des échanges réguliers avec la préfecture et une solution satisfaisante est recherchée pour réaliser les travaux qui étaient prévus sur l'année 2019.

Jean-Claude Pelleteur

Début avril, il sera possible de relier Saint-Nazaire à Pornichet à vélo en toute sécurité, puisque les pistes cyclables devant l'Hippodrome sont terminées. En fin d'année, les travaux d'aménagement du parking du 8 Mai, à l'entrée de ville, au rond-point de l'Hippodrome, seront engagés. De nombreux Pornichétins demandent qu'il y ait une station véLYcéo à cet endroit. Un certain nombre de personnes âgées préféreraient prendre un vélo électrique plutôt que de se déplacer en voiture pour aller au marché. Sachant que la commune réalise beaucoup d'aménagements pour les vélos, ce serait appréciable. C'est une demande, pour savoir si ce serait possible, et pas obligatoirement en 2019.

Jean-Jacques Lumeau

Il n'y a pas d'opposition de principe. Mais il convient de l'évaluer. Il faut envisager un local pour récupérer des vélos qui auraient été loués. C'est tout le service qui est proposé place Semard qui pourrait être transposé à Pornichet, mais cela demande à être évalué. Ce n'est pas possible pour l'été 2019. Mais il faut déterminer si le dispositif doit être pérenne ou saisonnier, plus axé sur l'ouverture au tourisme. Et par ailleurs, la question de l'équité sur le territoire se pose. Si quelque chose est envisagé sur Pornichet, cela peut s'entendre compte tenu de l'apport de population en été. Ce dispositif a d'ailleurs été modifié par une délibération, au printemps 2018, pour permettre de louer aussi les véLYcéo sur des périodes courtes, alors qu'auparavant, ce n'était possible que sur de longues périodes, ce qui pouvait mieux justifier un équipement central. Si les périodes sont plus courtes, il faut sans doute aller au plus près de la population qui voudrait solliciter ce service. En termes d'équité du territoire, la question d'un dispositif mobile susceptible de se déplacer sur le territoire de la CARENE pourrait aussi être envisagée. Ces éléments doivent être évalués, parce que cela représente un peu d'investissements et du personnel, sachant qu'il faudrait que le local situé place Semard soit ouvert de la même façon qu'actuellement. Mais compte tenu du succès du dispositif, puisque le nombre de vélos est passé de 200 à 1 000, ce sujet doit être étudié. Si 150 vélos seulement étaient loués sur les 200 vélos achetés, la question ne se poserait pas. Mais on constate vraiment que c'est un cercle vertueux.

Le Président

La question posée par la commune de Pornichet devrait être examinée et dimensionnée à l'échelle de la CARENE pour favoriser le développement du vélo, notamment électrique, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il faudrait bien sûr envisager des modifications saisonnières, mais en Brière, cela pourrait être un beau projet. La mobilité douce, la politique du vélo ne sont pas réservées à la ville centre, bien au contraire. Tout ce qui permet de connecter doit être étudié. Cela représente sans doute un projet important, parce qu'il y a un changement d'échelle. Mais la CARENE va engager un plan « climat », un PDU, une biennale de la transition énergétique, et ne peut pas se montrer sans ambition s'agissant du développement du vélo.

Pascale Hameau

Précisément, cela fait partie des objectifs du plan « climat » et du PDU. Le développement de véLYcéo est un élément qui peut participer à la réduction des déplacements en voiture sur les petites distances. Ce serait une bonne idée.

Le Président

D'autant plus que la population le réclame.

Antoine Bouvet

Le problème de l'accès au service doit être étudié. Il y a deux éléments : d'une part, la fourniture du vélo et la signature du contrat, et d'autre part, l'entretien. Pour ceux qui sont dans des territoires éloignés, il est parfois difficile de revenir à la ville centre pour la maintenance. Il pourrait être envisagé de tisser des partenariats avec des réparateurs locaux pour qu'ils assurent la maintenance. Cela permettrait de faire marcher le commerce et cela éviterait de démultiplier les charges et les points de maintenance du service. Dans ce cas, il faudrait peut-être cibler dans un premier temps quelques événements en Brière et sur le littoral qui concentrent du monde, par exemple les marchés, et imaginer un dispositif qui soit mobile, comme cela se faisait à l'époque avec les Bibliobus, d'autant plus que la STRAN ne manque pas de bus avec son logo. Cela permettrait d'aller mettre ponctuellement le service à disposition.

Jean-Claude Pelleteur

Le sujet est à creuser, mais doit être partagé à plusieurs, pour faire émerger davantage d'idées. L'objectif serait d'avoir le coût de fonctionnement le plus bas possible. Il n'est pas nécessaire d'avoir des permanences toute la journée. Il suffit que les usagers connaissent les jours et heures d'ouverture.

Jean-Jacques Lumeau

Il faudrait un bungalow, un local.

Jean-Claude Pelleteur

Un bungalow place du 8 Mai, en entrée de ville, ce ne serait pas très heureux.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 – Commission Grands services publics & cadre de vie – Mobilité et transports – Acquisition foncière suite à l'aménagement du terminus héliYce à « L'Ormois » sur la commune de Montoir-de-Bretagne – Délibération modificative – Approbation

Jean-Jacques Lumeau

Il s'agit d'approuver l'acquisition foncière d'une parcelle suite à l'aménagement du terminus héliYce à l'Ormois.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13 – Commission Finances – Finances – Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales – Redynamisation du centre-ville et de l'agglomération de Saint-Nazaire – Convention d'avances remboursables avec la SPL Sonadev Territoires publics – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 1

Marie-Anne Halgand

Il est proposé un avenant à la convention d'avances remboursables conclue avec la SPL Sonadev. Celle-ci dispose déjà, dans le cadre de l'actuelle concession, d'un plafond d'avances à hauteur de 4 M€. De son côté, la Ville de Saint-Nazaire avait signé une convention d'avances remboursables à hauteur de 9 M€. Du fait du transfert à la CARENE des volets « commerce » et « habitat », il convient de porter le plafond d'avances accordé par la CARENE à 12 M€ (et non 13 M€). Il s'agit d'un regroupement du plafond initial d'avances.

Le Bureau communautaire est invité à approuver cette modification.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 14 – Commission Finances – Finances – Station de refoulement de Gron – Commune de Montoir-de-Bretagne – Protocole d'accord – Commission Finances – Approbation et autorisation de signature avec les sociétés LANG, MMA IARD, Artélia Ville et transport et Apave nord ouest SAS

Marie-Anne Halgand

Cette délibération porte sur la résolution d'un différend relatif à la station d'épuration de Bron, située boulevard des Apprentis, à Montoir-de-Bretagne. Les travaux avaient été réalisés sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études Sogreah consultants. Ils avaient commencé le 26 juillet 2011. Un sinistre est apparu se traduisant par un décollement et une dégradation de la résine conduisant à des altérations du béton de la bache de pompage. Plusieurs réunions d'expertises ont été organisées. La responsabilité de la CARENE est écartée et les parties conviennent que la clef de répartition du partage du sinistre sera la suivante :

- pour la compagnie MMA, 120 350,64 € ;
- pour la société Artelia, 22 565,75 € ;
- pour la société Apave, 5 %, soit 7 521,91 €.

Cet accord permet à la CARENE de sortir de ce litige et d'éviter un contentieux long et coûteux, avec une indemnité de 136 497,30 € qui lui sera versée.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 15 – Commission Finances – Commande publique – Réseau de chaleur de Donges – Fixation du montant des indemnités des candidats admis – Approbation

Martin Arnout

Le réseau de chaleur de Donges concerne plusieurs équipements de la Ville de Donges, notamment la piscine, l'Ehpad, une résidence de Silène et le collège Arthur-Rimbaud. Il s'agit de lancer la procédure de mise en concurrence pour les entreprises et de fixer à 8 000 € l'indemnisation pour les quatre candidats qui seront admis pour concourir suite à la consultation.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 16 – Commission Finances – Commande publique – Travaux divers d'entretien du patrimoine immobilier – Couverture – Zinguerie – Constitution d'un groupement de commandes – Convention à conclure avec la Ville de Saint-Nazaire – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Les délibérations 16 et 17 concernent des groupements de commandes et sont votées conjointement. Le premier porte sur des travaux divers d'entretien du patrimoine immobilier (couverture – zinguerie) et est à passer entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 17 – Commission Finances – Commande publique – Travaux sur chaussées, trottoirs et entretien de voiries – Constitution d'un groupement de commandes – Convention à conclure avec la Ville de Saint-Nazaire – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Ce deuxième groupement de commandes est relatif à des travaux sur chaussées, trottoirs et entretien de voiries et est à passer entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 18 – Commission Personnel – Personnel – Mutualisation – Avenant à la convention de services communs entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE – Service Parc automobile – Transport – Approbation et autorisation de signature

Lydie Mahé

La CARENE avait investi 900 000 € dans le parc automobile au moment de la construction de la plateforme logistique de Coulvé. Ce partenariat entre la Ville et la CARENE portait sur des prestations de maintenance de véhicules et de petit matériel et sur du transport de caissons de poids lourds. Cet avenant a trois objectifs : optimiser les flottes de véhicules, mutualiser des véhicules entre la Ville et la CARENE et permettre un déploiement facile de pool commun de véhicules sur plusieurs sites, à savoir l'Hôtel de Ville, avec trente-cinq véhicules, la plateforme logistique de Coulvé, avec douze véhicules et le siège de la CARENE, avec onze véhicules.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Le président

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.